

Déclaration de Consignation

www.consignations.caissedesdepots.fr

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° de consignation (si nouvelle consignation) _____

Catégorie _____

Nom : _____

(1) _____
N° de consignation si déjà ouverte

Somme versée _____ €
(en chiffres)

Date : _____

Nom et adresse (à mentionner très lisiblement dans l'encadré ci-contre)

CODE POSTAL

VILLE OU PAYS

**Qualité de la
partie versante**

A consigné en qualité de _____

Les deniers de _____

Rayer le cas échéant

la mention inutile

La somme de (en toutes lettres) _____

Les valeurs ou titres ci-après (joindre le relevé de portefeuille ou la liste détaillée) _____

en cas de notice jointe, s'y reporter impérativement pour remplir cette partie

Motif de la consignation : _____

Charges (hypothèques, privilèges, nantissements...) ☐ Oui ☐ Non

Oppositions (saisies conservatoires, saisies attribution, SATD...) ☐ Oui ☐ Non

Liste des bénéficiaires ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre la liste

Si oui, joindre les pièces justificatives

Modalités de déconsignation : _____

Seule la validation par la Caisse des Dépôts de la déclaration de consignation associée au règlement vaudra acceptation. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet des sommes reçues.

Signature du déposant

Récapissé (2)

attestant de la bonne réception des fonds

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts

N° du récapissé _____

Cachet : _____

Signature du représentant
de la Caisse des Dépôts : _____

Date (3) : _____

(1) Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.

(2) Sous réserve d'encaissement, en cas de paiement par chèque.

(3) Date de réception des fonds par la Caisse des Dépôts.



**DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS**

Les informations demandées sont obligatoires et conditionnent le traitement de votre demande.

Nous vous informons que la Caisse des Dépôts est soumise à des obligations de vigilance, de déclaration et d'information au titre de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données recueillies dans le cadre de ce formulaire participent au respect de ces obligations. Conformément aux dispositions de l'article L.561-45 du code monétaire et financier, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès indirect sur les données les concernant qu'elles peuvent exercer en s'adressant directement auprès de la CNIL.

Si le formulaire est complété au nom et/ou pour le compte d'une autre personne morale, la personne morale s'engage à porter la présente mention d'information à la connaissance des personnes physiques dont elle transmet des données à caractère personnel.

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

Mention d'information en matière de données à caractère personnel

Formulaire de demande de Consignations, de Déconsignations et de Dépôts

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre à des fins de gestion des consignations et des dépôts spécialisés par la Caisse des Dépôts, sise au 56 rue de Lille 75007 Paris.

Consultez notre notice d'information dédiée « *Notice d'information sur la protection des données personnelles Consignation, Dépôts spécialisés et fonds en déshérence* », avant tout envoi de formulaire, afin de découvrir comment nous traitons vos données personnelles.

Vos données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'une consignation pourront être conservées pendant une durée maximale de 70 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

S'agissant des données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'un dépôt, elles pourront être conservées pendant une durée maximale de 88 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données erronées vous concernant et, dans les cas prévus par la réglementation, d'opposition, de suppression de certaines de vos données, d'en faire limiter l'usage ou de solliciter leur portabilité en vue de leur transmission à un tiers mais également de définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts et consignations – Données Personnelles - Etablissement de Bordeaux – 6 place des Citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX ou par mail à l'adresse mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr et d'y joindre, le cas échéant, toute pièce permettant de justifier votre identité et votre demande.

Pour toute information complémentaire ou difficulté relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à dpo@caissedesdepots.fr. En cas de difficulté non résolue, vous pouvez saisir la CNIL.

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR

Reliquats de compte - Professions juridiques (Hors Notaires et AJMJ) (bénéficiaire unique) - (395-01)

POUR LA CONSIGNATION

COMMISSAIRE DE JUSTICE

☐ Le professionnel doit impérativement communiquer :

- **Pour une personne morale :**

- l'identité du bénéficiaire (raison sociale) ;
- la dernière adresse connue ;
- le numéro d'identification SIREN (9 chiffres) ou SIRET (SIREN + 5 chiffres propres à chaque établissement de l'entreprise) ainsi que le cas échéant la ville où se trouve le greffe ou la chambre des métiers où elle est immatriculée.

- **Pour une personne physique :**

- l'identité du bénéficiaire (nom, prénom) ;
- la dernière adresse connue du bénéficiaire OU la date de naissance.

- **Si le bénéficiaire est inconnu :**

- joindre la décision de justice ordonnant la consignation.

Préciser que la consignation est libre de toutes charges.

POUR LA DÉCONSIGNATION

COMMISSAIRE DE JUSTICE

☐ Un courrier simple du bénéficiaire (désigné par le mandataire lors de la consignation) justifiant de son identité ou à défaut, une autorisation de justice ;

☐ Pour une personne morale :

- un extrait de KBIS de moins de trois mois ;

☐ Pour une personne physique :

- une pièce d'identité (CNI, passeport) en cours de validité ;

☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB).



DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

TRANSMISSION DU RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (BIC / IBAN)

Votre dossier de consignation sera finalisé, une fois votre paiement par virement effectué.

Pour recevoir nos coordonnées bancaires :
(cochez la case de votre choix)

☐ par mail :

 @

ou

☐ par courrier :

Adresse :

Code postal :

Commune :